



Phalange coupé sur scie circulaire au travail

Par **Rize**, le **19/01/2014** à **22:57**

Bonjour à tous voilà j ai été victime dans un accident dans une menuiserie sur une scie circulaire qui ma couper une phalange de l auriculaire droit sachant que je suis gaucher voilà j ai porter plainte est le tribunal a condamné l entreprise à 15000€ d amendes dont 5000€ avec sursis le mois de décembre 2013 maintenant il y a une autre démarche que mon avocat fait c est pour les dommages et intérêt , ma question et la suivante je voudrais savoir combien de temps mets cette nouvelle procédure et combien je pourrait prétendre avoir je vous en remercie car j ai du mal à joindre mon avocat beaucoup de boulot je pense merci à vous tous